



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 25 juin 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 juin 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 67
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Laurent GOBET	Madame Brigitte POPARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Aziza AGLAGAL
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe NEYRAUD
Madame Céline TONOT	Madame Catherine MINAUX	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Isabelle PASTEUR	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Isabelle BARDIN
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Nathalie BERTILLON
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Valérie GRANDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Monique BAYARD	Monsieur Maël SZABELSKI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Alexandre HEDDAR
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Madame Sabine BAILLOT	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Thierry COUDERT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie FORTIER	Madame Manuela SCHAEFFER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Régis PETITBOULANGER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Maël SZABELSKI
	Monsieur Jordane GALLOIS pouvoir à Monsieur Benoît BORDAT
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Denis GUVENATAM pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Laurence GERBET pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Nouredine ACHERIA pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Samuel LONCHAMPT pouvoir à Madame Bénédicte PERSON-PICARD
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Programme opérationnel FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 – Priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » - Convention cadre fixant les relations entre la région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion de ce programme européen, et Dijon métropole, en sa qualité d'organisme intermédiaire de cette priorité sur le territoire métropolitain – Renouvellement de la composition du comité de sélection

Par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a approuvé la candidature de Dijon métropole à la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du programme opérationnel FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et a autorisé son Président à signer la convention cadre fixant les relations entre la région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion de ce fonds européen, et Dijon métropole, en sa qualité d'organisme intermédiaire de cette priorité sur le territoire métropolitain.

Sont notamment du ressort de l'organisme intermédiaire l'animation, le suivi de la stratégie de développement urbain durable intégré, l'information des porteurs de projets sollicitant une subvention du FEDER, l'appui au montage de projets, la vérification du rattachement des opérations au programme opérationnel, l'analyse de la conformité des projets à la stratégie urbaine, la sélection des projets sur la base de critères de sélection pré-établis et soumis à l'approbation de l'autorité de gestion, la notification aux porteurs de projets de la décision du comité de sélection partenarial.

Mis en place à l'échelle du territoire métropolitain, ce dernier assure la sélection des opérations et la priorisation des dossiers, en amont de l'instruction technique réalisée par les services de la Région et de la programmation des opérations assurée à l'échelle régionale.

Initialement, il était composé des 10 représentants suivants de Dijon métropole, dont les délégations avaient un lien avec les 4 actions éligibles à la priorité 5 du programme opérationnel FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 : les infrastructures vertes – les mobilités durables urbaines – le renouvellement urbain – le tourisme durable, le patrimoine et la culture :

- le Président ou son représentant qui assure la coprésidence du comité de sélection, avec le Président de Région, ou son représentant ;
- le Vice-Président délégué aux actes administratifs, éco-habitat, urbanisme, PLUI-HD, relations contractuelles avec la Région et aux fonds européens ;
- le Vice-Président délégué aux Finances ;
- le Vice-Président délégué au renouvellement urbain, aux mobilités et aux transports ;
- la Vice-Présidente déléguée aux déplacements doux, plan vélo, Capitale verte européenne et relations avec le Département ;
- la Vice-Présidente en charge du tourisme, des relations internationales et de l'export ;
- le Vice-Président en charge de la biodiversité, de la qualité de l'air, du plan bruit ;
- le Vice-Président en charge de la transition écologique, des déchets, des énergies renouvelables, des réseaux, des concessionnaires et régies, et du programme H 2020 ;
- la Vice-Présidente en charge du développement économique, de l'attractivité, des foires et des salons ;
- la Vice-Présidente en charge de la culture et de la coordination des politiques culturelles.

Dès lors que les délégations des Vice-Président(e)s ont changé d'appellation et que leurs périmètres d'intervention ont été modifiés à la suite des dernières élections, il convient de définir la nouvelle composition de cette instance, appelée à se réunir en moyenne une fois par an.

Est ainsi proposée, toujours en lien avec les 4 actions éligibles à la priorité 5 du programme opérationnel FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, et avec les délégations des Vice-Président(e)s de Dijon métropole, la représentation suivante de Dijon métropole pour siéger au sein de ce comité de sélection partenarial :

- le Président ;

- le Vice-Président délégué à l'urbanisme, à l'habitat, au renouvellement urbain, au PLUI, à l'eau et à l'assainissement, co-président ;
- la Vice-Présidente déléguée à la prospective, aux partenariats institutionnels et à l'Europe ;
- le Vice-Président délégué à la mobilité, aux transports urbains et à la prévention de la délinquance ;
- la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique, aux déchets et à l'énergie ;
- la Vice-Présidente déléguée aux finances et aux ressources humaines ;
- le Vice-Président délégué à la voirie, au réseau routier et aux espaces publics ;
- la Vice-Présidente déléguée au développement économique, aux filières stratégiques et au tourisme ;
- le Vice-Président délégué aux équipements sportifs et culturels et à la mise en réseau des équipements ;
- le Vice-Président délégué à l'alliance des territoires, au SCOT, au Vignoble et aux climats de Bourgogne.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la composition du comité de sélection partenarial de la priorité 5 « accompagner le développement territorial vers un développement durable » du programme opérationnel FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027, telle que ci-dessus proposée ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 2
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 17 PROCURATION(S)	